

2013-05-08

### CTV Newscast Update

You may have heard some of the news releases that have been aired recently stating; sweeping cuts may be ahead for Canada Post because they are no longer sustainable. It stated:

“In order to stay afloat, Canada Post is considering:

- reducing home delivery from five to four, or even three days
- closing some of the 6,500 retail outlets across the country
- consolidating its 21 sorting centres to just major cities”.

Recently our National Officers spoke with Canada Post. They were assured that there is no new “Corporate plan”, and that the moratorium to keep Rural Post Offices open is still in effect. However, where possible, they will be looking at Saturday closures and any offices that may have a surplus of hours.

Canada Post also stated that things will be changing and the Corporation will not be the same as it was years ago. We know that lettermail is down significantly and although parcel business has increased, it is not increasing fast enough to meet the shortfall. Basically, Canada Post has to evolve and meet the needs of all Canadians without losing money!

### **You ask: “What is my union doing for me?”**

#### ✓ Filing grievances:

Despite the fact the Corporation says it is losing money, it needs to uphold our Collective Agreement. We must remember, Canada Post signed this agreement as well as the union.

#### ✓ Trying to prevent lay-offs:

We work with the Corporation when positions are vacant, so the impact to our active members is minimal.

#### ✓ Holding the Corporation accountable:

Through meaningful consultation, by basing the hour reductions on the operational requirements of each office.

#### ✓ In regards to Saturday closures:

When an office has no traffic, or very little on a Saturday, we are asking the Corporation to replace those hours of the position during the week, providing there is no objection from the community to close on Saturdays.

CPAA would like to assure all our members that we will look out for your rights and benefits by maintaining good communication with Canada Post.

Our motto is:

***To Build up, Not Destroy;  
To Improve, Not To Hinder.***

### Mise à jour sur le journal télévisé « CTV »

Vous avez peut-être entendu quelques-uns des communiqués de presse qui ont été diffusés récemment qui affirmaient que des coupes drastiques étaient possibles à Postes Canada puisqu'ils ne sont plus viables. Il a déclaré :

« Pour survivre, Postes Canada considère :

- réduire les livraisons à domicile de cinq à quatre, ou même trois jours
- fermer quelques-uns des 6 500 points de vente à travers le pays
- regrouper ses 21 centres de tri dans les grandes villes ».

Nos officiers nationaux ont récemment discuté avec Postes Canada. Ils nous assurent qu'il n'y avait pas de nouveau « plan d'entreprise » et que le moratoire pour garder les bureaux de poste

des régions rurales ouverts est encore en vigueur. Toutefois, où c'est possible, ils étudieront les fermetures le samedi et tout bureau qui pourrait avoir un surplus d'heures.

Postes Canada a aussi affirmé que les choses allaient changer et que la Société ne serait plus ce qu'elle était il y a des années. Nous savons que le courrier est nettement en baisse et que bien que les colis ont augmenté, l'augmentation n'est pas assez rapide pour remédier à ce déficit. Essentiellement, Postes Canada doit évoluer et répondre aux besoins de tous les Canadiens, et ce, sans perdre d'argent!

**Vous demandez : « Qu'est-ce que mon syndicat fait pour moi? »**

✓ Dépose des griefs :

Malgré le fait que la Société dit qu'elle perd de l'argent, elle doit quand même respecter notre convention collective. Nous devons nous rappeler que tant Postes Canada que le syndicat ont signé cette entente.

✓ Essaie de prévenir les mises à pied :

Nous travaillons avec la Société lorsque des postes sont vacants pour que l'impact sur nos membres actifs soit minimal.

✓ Tient la Société responsable :

Par le biais de consultations sérieuses, en basant la réduction des heures sur les

besoins opérationnels de chaque bureau.

✓ En ce qui a trait aux fermetures le samedi :

Lorsqu'un bureau n'est pas ou que très peu achalandé le samedi, nous demandons à la Société de remplacer les heures de la position au cours de la semaine, à condition que la collectivité n'ait pas d'objection à la fermeture les samedis.

L'ACMPA tient à garantir à tous nos membres que nous allons veiller sur vos droits et avantages sociaux en maintenant une bonne communication avec Postes Canada.

Notre devise :

*Bâtir et non détruire; améliorer le service, non le diminuer.*

**National Grievance NA-12-001**  
**Hours of Work**  
**Update**

The arbitration hearing for the National grievance NA-12-001 was held in Ottawa from March 6<sup>th</sup> to 8<sup>th</sup>, 2013. This grievance was filed against Canada Post Corporation for reducing a number of Group Post Offices across Canada below the minimum hours of work as per Clause 20.01 (b). We await Arbitrator Picher's decision.

**Grief national NA-12-001**  
**sur les heures de travail**  
**Mise à jour**

L'audition de l'arbitrage pour le grief national NA-12-001 a eu lieu à Ottawa du 6 au 8 mars 2013. Ce grief avait été déposé contre la Société canadienne des postes

parce qu'elle avait réduit, sous les heures minimales prescrites à la clause 20.01 b), les heures de plusieurs bureaux de poste de la catégorie des groupes à travers le Canada. Nous attendons la décision de l'arbitre Picher.

**Replacement Hours –**  
**Clause 12.09 and**  
**Hours of Work –**  
**Clause 20.14**

Across the country, we are continuing to hear complaints about Managers/Superintendents advising Postmasters not to backfill all the replacement hours.

When we hear these instructions, we are concerned that the staffing of an office is not being based on operational requirements but rather on the budget of the area.

This direction contravenes the Collective Agreement, in that the Corporation has agreed to staff with a sufficient amount of people in the cases of absences.

Clause 12.09 states: "In the case of absences due to illness, special leave, vacation leave, leave without pay, Field Support Duties and vacancies during the staffing process, the Corporation agrees to staff each office with a sufficient number of employees as defined in Clause 2.01 (h)."

It is not required that all hours or positions be replaced, but each office must be looked at independently to ensure proper staffing levels are maintained.

If you do not have the number of hours required to cover the operational needs on that day, it is very important to call your Local Area Superintendent (LAS) to request extra hours. If the hours have been denied, document the quantity of mail that remains

unsorted or duties not completed at the end of the day. Report that information to your Superintendent and Union Representative at the earliest opportunity.

What happens if your Superintendent is not in their office? Please leave a detailed message on their voicemail explaining the reasons why there is a need for additional hours.

Clause 20.14 states: “Where there is an immediate operational requirement for a Part-Time Assistant to work extra hours and the designated approval officer(s) is/are not available, Postmasters may authorize such extra hours to be worked. In such a situation, the Postmaster must report the situation to the designated approval officer(s) at the earliest opportunity.”

**Remember: Staffing your office with sufficient amount of hours to meet the daily operational demands, is a fair, safe and reasonable practice for the remaining staff in the office.**

**Heures de remplacement –  
clause 12.09 et  
heures de travail –  
clause 20.14**

À travers le pays, nous continuons d'entendre des plaintes à propos des gestionnaires/surintendant de zone locale qui conseillent aux maîtres de poste de ne pas combler toutes les heures de remplacement.

Lorsque nous entendons ces instructions, nous sommes préoccupés du fait que la dotation d'un bureau ne s'effectue pas en fonction des exigences opérationnelles, mais plutôt en fonction du budget de la région.

Cette direction viole la convention collective dans la mesure où la Société a convenu de doter d'un nombre suffisant d'employés les postes laissés vacants en raison d'absences.

La clause 12.09 énonce : « *La Société convient de combler d'un nombre suffisant d'employés les postes laissés vacants en raison de maladie, de congé spécial, de congé annuel, de congé sans solde, des tâches de soutien aux services régionaux et afin de combler temporairement un poste pendant le processus de dotation, conformément aux dispositions de la clause 2.01 h.* »

Il n'est pas nécessaire que toutes les heures et que tous les postes soient remplacés, mais chaque bureau doit être évalué individuellement afin de veiller à ce que les niveaux de dotation appropriés soient maintenus.

Si vous ne disposez pas du nombre d'heures requis pour subvenir aux besoins opérationnels ce jour-là, il est important d'appeler votre surintendant de zone locale (SZL) pour demander l'ajout d'heures additionnelles. Si la demande des heures a été refusée, prenez note de la quantité de courrier qui n'a pas été classé ou les tâches qui n'ont pas été accomplies à la fin de la journée. Transmettez cette information à votre surintendant de zone locale et à votre représentant syndical dès que possible.

Que se passe-t-il si votre surintendant de zone locale n'est pas à son bureau? Veuillez laisser un message détaillé sur sa boîte vocale expliquant les raisons pour

lesquelles vous demandez des heures additionnelles.

La clause 20.14 énonce : « *Lorsque les besoins immédiats du service exigent qu'un adjoint à temps partiel effectue des heures additionnelles et que le cadre habilité à les autoriser n'est pas disponible, le maître de poste d'un bureau de la catégorie des classes peut lui-même autoriser les heures en question. Dans ce cas, le maître de poste du bureau de la catégorie des classes doit, dans les plus brefs délais, faire rapport de la situation au cadre responsable.* »

**Rappelez-vous : doter votre bureau d'un nombre suffisant d'heures pour pouvoir répondre aux exigences opérationnelles quotidiennes est une pratique juste, sécuritaire et raisonnable pour les autres membres du personnel du bureau.**

**CPAA Canadian Postmaster  
Magazine correction (English)**

On page 18, in the form “Group Life Insurance Plan” the correct e-mail address for Pierre Jeurond is: pierre@ifs-asf.ca.

**Correction du magazine  
Le maître de poste canadien de  
l'ACMPA (anglais)**

À la page 18, sous le formulaire « Group Life Insurance Plan », l'adresse courriel exacte de Pierre Jeurond est : pierre@ifs-asf.ca.

**Member's Profile  
Beresford, New Brunswick**

I, Raymonde Fournier of New Brunswick, attended the “JUST FOR YOU” course October 2012. I have the great pleasure, to announce that I have finally received my letter of offer for the

twenty-eight (28) hour part-time assistant position at the Office of Beresford, N.B.

And it is thanks to the “*JUST FOR YOU*”. I would like to thank you sincerely for giving me hope on the morning of October 24<sup>th</sup> in Montreal. I abandoned the idea of having this position until you talked about staffing during the course.

Please know how grateful I am.

THANK YOU VERY MUCH...

Raymonde

**Profile d'un membre**  
**Beresford, Nouveau-Brunswick**

Ici Raymonde Fournier du Nouveau-Brunswick (*JUSTE POUR VOUS*, octobre 2012). J'ai l'immense plaisir de vous annoncer que j'ai finalement reçu ma lettre d'offre d'emploi pour le poste d'ajointe à temps partiel (28 hrs) au bureau de Beresford, N.B.

Et c'est grâce à (*JUSTE POUR VOUS*). Je tiens à vous remercier de tout cœur pour avoir remis de l'espoir en moi le matin du 24 octobre à Montréal. J'avais abandonné l'idée d'avoir ce poste jusqu'à ce que vous ayez parlé de dotation en personnel.

Vous ne pouvez pas savoir comment je vous suis reconnaissante.

MERCI BEAUCOUP...

Raymonde

**CPAA Communication Committee / Comité de communication de l'ACMPA**

Karen E. MacDonald  
Sue A. Verhelst  
Julie Hughes

---

For more information, contact CPAA at:  
Pour plus d'informations, contacter l'ACMPA à :

CPAA / ACMPA  
281 Queen Mary  
Ottawa ON K1K 1X1

Tel. / tél. 613-745-2095  
Fax / télécopieur 613-745-5559  
[mail@cpaa-acmpa.ca](mailto:mail@cpaa-acmpa.ca)